

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF REMET SON MANIFESTE AU PREMIER MINISTRE

Le Mouvement associatif a rencontré ce vendredi 7 octobre le Premier Ministre autour des enjeux de vie associative.

Participaient également à cette rencontre Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Pascale Boistard, secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées, ainsi que des représentants.e.s de l'ARF, de l'ADF, du RTES, de France Urbaine et de l'AMF.

Il a été question de la mise en œuvre de la Charte des Engagements réciproques signée en février 2014 entre l'Etat, les représentants des collectivités et le Mouvement associatif.

La Charte reconnaît le rôle essentiel tenu par les associations dans la société civile, réaffirme la force et l'intérêt de la relation partenariale entre l'Etat, les collectivités territoriales et le monde associatif au service de l'intérêt général, et pose les conditions de ce partenariat, notamment en terme de financement.

Aujourd'hui, l'enjeu est de la faire vivre, de la décliner, de la déployer, à échelle nationale et territoriale. A cet effet, le Premier Ministre a annoncé la mise en place d'une mission chargée de l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte, et a demandé aux Préfets d'initier la déclinaison de ces engagements, là où ce n'est pas encore fait, dans une dynamique de co-construction, d'ici la fin de l'année.

Lors de ce rendez-vous, le Premier Ministre a également annoncé qu'un amendement sera déposé dans le cadre du projet de loi des finances 2017 pour permettre aux associations de bénéficier d'une réduction de 4% de la taxe sur les salaires.

Il s'agit d'une mesure demandée depuis longtemps par les acteurs associatifs afin de remédier au déséquilibre créé à leur égard par le CICE, qui ne s'applique qu'aux entreprises lucratives.

Le Mouvement associatif se félicite de cette annonce et sera vigilant à ce que cette mesure soit applicable dès 2017 dans les conditions annoncées.

Le Mouvement associatif a rappelé les quelques chiffres qui illustrent la vitalité associative et son apport à notre société. : 1,3 million d'associations en France, plus de 70 000 créations par an, 13 millions de bénévoles, 1,8 million de salariés soit 10% de l'emploi privé, 85 milliards de budget cumulé soit 3,2% du PIB.

Acteurs au quotidien des territoires, partenaires essentiels de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques, les associations veulent prendre toute leur part dans la construction de la société de demain.

C'est le message porté par le *Manifeste pour un mouvement associatif* remis au Premier Ministre, à l'issue de cette rencontre.

Ainsi que l'a souligné Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif :

" La voie associative est une voie d'avenir. Elle constitue une clé pouvant répondre aux trois problématiques auxquelles nous sommes confrontés en définitive : celle d'une économie dynamique et durable, celle du lien social, solidaire et sociétal indispensable à soutenir, à nourrir, à recréer là où il s'est abîmé, et enfin celle de la démocratie et de l'esprit civique "



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 07 OCTOBRE 2016

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (sur 1,3 millions d'associations répertoriées en France), réunies au sein d'une quinzaine d'organisations thématiques. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre grands axes de réflexion et d'action : le bénévolat et le volontariat, l'économie, le dialogue civil et l'emploi.

MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



CONTACT PRESSE :

Fula MESIKA
Responsable communication
Le Mouvement associatif
01 40 36 80 10
fmesika@lemouvementassociatif.org